



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de cette ville, qu'en vertu de la Loi sur les cités et villes, article 474,2, le Conseil municipal tiendra une

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018 À 19H30

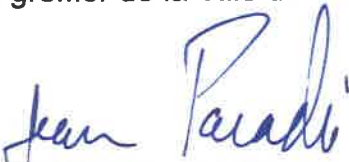
dans la salle des délibérations à l'hôtel de ville, pour

L'ADOPTION DU BUDGET 2019 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021

AVIS est également donné que les délibérations du Conseil et la période de questions pour les citoyens, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget 2019 et le programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 et leur adoption.

Donné à Alma,
ce 5 décembre 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma


Jean Paradis, avocat



ATTESTATION

JE, soussigné, greffier de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus, par affichage à l'Hôtel de ville, le 5 décembre 2018, par diffusion sur le site Internet de la Ville le 5 décembre 2018 et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 5 décembre 2018.

Alma, ce 5 décembre 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma


Jean Paradis, avocat